Nations Unies S/PRST/2014/17



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2014
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7249e séance, le 27 août 2014, la question intitulée « La paix et la sécurité en Afrique », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare de nouveau préoccupé par la situation alarmante qui règne dans la région du Sahel et réaffirme sa volonté constante de s'attaquer aux problèmes complexes d'ordre sécuritaire et politique qui menacent la stabilité et le développement de cette région en dépit des efforts collectifs entrepris par ladite région et la communauté internationale. Il réaffirme sa volonté d'apporter une solution à ces problèmes, qui sont étroitement liés aux enjeux humanitaires et de développement ainsi qu'aux conséquences néfastes des changements climatiques et écologiques. De même, il rappelle qu'il importe de mener une action cohérente, globale et coordonnée englobant les questions relatives à la gouvernance, à la sécurité, à la situation humanitaire, aux droits de l'homme, au développement et à l'environnement pour contrer les menaces qui pèsent sur l'ensemble de la région du Sahel et s'attaquer à leurs causes profondes.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité des pays de la région du Sahel. Il insiste de nouveau sur l'importance de la maîtrise nationale et régionale de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et encourage la poursuite de consultations étroites entre les États membres du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec les donateurs régionaux, bilatéraux et multilatéraux et d'autres partenaires afin de soutenir sa mise en œuvre. Il salue le rôle de chef de file de plus en plus marqué des pays de la région et se félicite, à cet égard, de la création du Groupe des cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui a pour objet de renforcer la maîtrise des initiatives de lutte contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité et le développement au Sahel. Le Conseil engage le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel à travailler en étroite collaboration avec les pays du G5 Sahel, d'autres pays de la région et des acteurs régionaux et internationaux pour faire face à ces menaces.

Le Conseil se félicite de la visite de haut niveau effectuée dans la région en novembre 2013 par le Secrétaire général de l'ONU, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Président du Groupe de la Banque mondiale, le Président de la Banque africaine de développement et le Commissaire au développement de l'Union européenne, qui avait pour

14-59960 (F) 270814 270814





importante mission d'inciter les pays du Sahel et leurs partenaires à resserrer la coordination et la coopération. Il encourage la relance de la vision énoncée au cours de cette visite, afin de traduire la volonté et l'engagement de la communauté internationale en résultats tangibles. À cet égard, il salue la décision prise par les pays du G5 Sahel de désigner des agents de liaison nationaux en vue de renforcer la coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, ainsi que celle de créer, à New York, un groupe de suivi composé des représentants permanents des pays du G5 Sahel et d'autres pays de la région, qui se réuniront régulièrement pour échanger des informations et assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel avec le Secrétariat de l'ONU.

Le Conseil se félicite de la création du pôle de coordination ministériel pour le Sahel, chargé de définir des priorités communes pour des initiatives au sein de la région et placé sous une présidence tournante, assurée par le Mali à partir de 2014-2015. Il prend note des conclusions des deux réunions du pôle tenues à Bamako les 5 novembre 2013 et 16 mai 2014 et demande à la communauté internationale, dont l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en qualité de coprésidents du secrétariat technique, de veiller au bon fonctionnement du pôle. Il salue les efforts déployés par le Mali, président en exercice du pôle, pour consolider ces initiatives pour le Sahel et attend avec intérêt les progrès qui seront réalisés les mois à venir.

Le Conseil prend note avec satisfaction de la création d'un mécanisme de coordination au sein du système des Nations Unies, comprenant trois groupes de travail interinstitutions consacrés à la gouvernance, à la sécurité et à la résilience, et chargé d'apporter une réponse coordonnée et cohérente aux problèmes qui se posent dans la région. De même, il se félicite du transfert du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar, dans le cadre de ses efforts visant à implanter plus complètement et plus directement la mise en œuvre de la Stratégie dans la région et à améliorer au maximum les synergies avec les entités compétentes du système des Nations Unies.

Le Conseil reste profondément préoccupé par les activités que des organisations terroristes, y compris Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram), Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al Mourabitoune, mènent dans la région du Sahel et condamne de nouveau fermement les attentats terroristes qui y ont été récemment perpétrés. Il reste également préoccupé par la gravité des menaces que font peser sur la paix et la sécurité les conflits armés, la prolifération des armes et la criminalité transnationale organisée et d'autres activités illicites telles que le trafic de drogues dans la région, et ses liens de plus en plus étroits avec, dans certains cas, le terrorisme.

Le Conseil rappelle que les sanctions sont un outil important de la lutte contre le terrorisme et que les groupes mentionnés au paragraphe 6 sont inscrits sur la liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et font l'objet de sanctions. Il salue à ce propos l'initiative prise par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et son Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de prendre contact avec les États du Sahel, du Maghreb et des régions voisines

afin de réfléchir aux moyens qui permettraient de mettre le régime des sanctions au service des États touchés et renforcer la contribution de ceux-ci, afin d'intégrer ces mesures aux dispositions prises aux niveaux national et régional pour lutter contre la menace d'Al-Qaida dans la région.

Le Conseil salue l'action menée par le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive pour ce qui est de veiller à l'application intégrale de ses résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et de faciliter la prestation d'une assistance technique aux États Membres, et se félicite à cet égard de l'approche ciblée adoptée par la Direction exécutive pour répondre aux besoins des États Membres dans les régions du Sahel et du Maghreb en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier dans le domaine du contrôle des frontières, et pour élaborer des stratégies globales de lutte contre le terrorisme. Il encourage la Direction exécutive à continuer de travailler avec les États Membres qui leur en font la demande, et en particulier à évaluer les besoins d'assistance technique et faciliter la fourniture de cette assistance, en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et avec d'autres fournisseurs bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique.

Le Conseil accueille avec satisfaction le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, qui a été lancé le 17 mars 2013, et prend note des conclusions des réunions ministérielles tenues à N'Djamena, le 11 septembre 2013, et à Niamey, le 19 février 2014, ainsi que des cinq réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité organisées par la Commission de l'Union africaine. Il prend note également des conclusions du Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria, tenu le 17 mai 2014, et de la réunion ministérielle de Londres sur la sécurité au Nigéria, tenue le 12 juin 2014, dans lesquelles les pays de la région et les partenaires internationaux ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération en matière de sécurité pour lutter plus efficacement contre la menace du terrorisme dans la région, notamment en s'efforçant de contribuer à la revitalisation de la Force spéciale mixte multinationale chargée d'effectuer des patrouilles dans la région du lac Tchad et de créer une cellule régionale de fusion du renseignement.

Le Conseil réaffirme que la sécurisation des frontières est la prérogative souveraine des États Membres et demande à ceux de la région du Sahel de renforcer la sécurité aux frontières et d'envisager la création d'unités spécialisées qui seraient chargées de mener des patrouilles pour juguler les menaces transnationales dans la région. Il se félicite de l'engagement pris par les dirigeants africains lors du Sommet de Malabo les 26 et 27 juin 2014 et des mesures prises par l'Union africaine pour rendre opérationnelle la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) et engage les États membres de l'Union africaine à apporter des contributions substantielles pour le financement de cette initiative.

Soulignant que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et d'autres activités illicites telles que le trafic de drogues constituent des menaces récurrentes dans la région du Sahel, le Conseil encourage les États Membres de ladite région à mieux coordonner leurs actions pour lutter plus efficacement contre ces menaces. Il se félicite de la coopération entre les pays du Sahel et

leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la région et encourage les partenaires internationaux à fournir un appui pour le renforcement des capacités de ces pays aux niveaux national et régional, y compris la capacité de mener des patrouilles régionales, d'établir et d'animer des centres de coordination et des centres d'échange d'informations conjoints. Il rappelle qu'il importe de veiller au respect des droits de l'homme et de la légalité dans la lutte contre le terrorisme. Il engage par ailleurs les pays du Sahel à intensifier la coopération et la coordination interrégionales et transfrontalières en vue de lutter plus efficacement contre les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région.

Le Conseil prend acte du rapport (S/2014/397) du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et souligne qu'il importe d'assurer la mise en œuvre des trois volets de la Stratégie – sécurité, gouvernance et résilience – qui sont interdépendants. Il insiste sur le fait qu'il importe d'associer la société civile à la mise en œuvre de la Stratégie et souligne que les gouvernements des pays de la région du Sahel doivent continuer de faire preuve d'une forte volonté politique pour qu'elle puisse être appliquée efficacement et durablement.

Le Conseil reste préoccupé par la situation humanitaire extrêmement précaire qui règne dans la région du Sahel, où au moins 20 millions de personnes sont toujours exposées au risque d'insécurité alimentaire et près de 5 millions d'enfants sont menacés par la malnutrition aiguë. Il se félicite des efforts que le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel déploie, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs et organismes humanitaires, pour renforcer la résilience à l'échelle locale, nationale et régionale en vue d'atténuer les effets de telles catastrophes. Il salue, à cet égard, l'appui fourni par certains pays de la région et d'autres donateurs et engage la communauté internationale à renforcer son appui dans les domaines qui requièrent une attention immédiate.

Le Conseil sait gré à l'ancien Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, M. Romano Prodi, d'avoir facilité l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et rend également hommage aux efforts déployés par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit, pour appuyer la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Conseil accueille avec satisfaction la nomination d'un nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Mme Hiroute Guébré Sellassié, et l'assure de son plein appui dans l'exercice de son mandat. Il l'invite à continuer d'user de ses bons offices en vue de resserrer la coopération régionale et interrégionale et de renforcer l'assistance internationale coordonnée fournie aux pays de la région du Sahel, en étroite liaison avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par la voie d'un exposé oral d'ici au 15 décembre 2014, et par la présentation d'un rapport et d'un exposé le 30 novembre 2015 au plus tard. »